



Fédération fribourgeoise de gymnastique Freiburgischer Turnverband

Règlement de la coupe fribourgeoise Fit + Fun Edition du 10 juin 2019

1. But

- 1.1. Cette coupe est organisée afin de donner la possibilité à des gymnastes actifs/actives, dames/hommes et dames-seniors/hommes seniors de prendre part à des concours Fit + Fun durant la saison d'hiver.
- 1.2. Le but est aussi de faire découvrir progressivement les exigences des concours Fit + Fun selon les directives fédérales et éventuellement d'amener ces gymnastes à franchir le pas et à s'inscrire à des concours lors de différentes fêtes de gymnastique (championnat cantonal de société, fêtes cantonales, fêtes fédérales).
- 1.3. Un objectif important est de créer des liens entre les sociétés et entre les gymnastes de ces sociétés. Ces liens doivent être placés sous le signe du Fair-play et de l'amitié caractérisés par l'esprit FSG.
- 1.4. Ce concours ne doit pas surcharger le calendrier et l'emploi du temps des gymnastes. C'est pourquoi il est conçu de façon à ce que les diverses rencontres puissent s'organiser lors des répétitions des sociétés.

2. Participants

- 2.1. Toutes les sociétés affiliées à la FFG peuvent inscrire une équipe à cette coupe. Il faut au minimum 6 gymnastes pour prendre part au concours.
- 2.2. Tous les gymnastes masculins et féminins des catégories actifs/actives, dames/hommes et dames-seniors/hommes seniors peuvent participer.

3. Principes généraux

- 3.1. Les sociétés sont réparties en groupe de 3 à 5 sociétés.
- 3.2. Durant l'année, chaque société rencontre une fois chaque autre société de son groupe. Lors de chaque rencontre, 4 points peuvent être gagnés.
- 3.3. Un classement est établi comme pour un championnat de football. Le premier du groupe est promu dans le groupe supérieur, le dernier du groupe est relégué dans le groupe inférieur. Le 1^{er} du groupe 1 est proclamé vainqueur de la coupe (art. 8.2. fait foi).
- 3.4. L'année suivante, une nouvelle coupe est organisée avec la formation des groupes résultant des promotions et relégations de l'année précédente.

4. Organisation générale

- 4.1. La coupe est organisée par la Division polysport adultes de la FFG.
- 4.2. Durant l'été, la Division polysport adultes nomme le responsable de la coupe pour l'année à venir.
- 4.3. La coupe se déroule du 1^{er} novembre au 30 mars de l'année suivante.
- 4.4. Les sociétés qui veulent prendre part à la coupe doivent s'inscrire jusqu'au 25 septembre au secrétariat FFG.
- 4.5. La coupe est organisée uniquement si 3 sociétés au minimum sont inscrites
- 4.6. Selon les inscriptions, le responsable de la coupe répartit les sociétés dans les différents groupes selon les rangs de la coupe de l'année précédente. Le nombre minimum de sociétés par groupe est de 3 et le nombre maximum est de 5.
- 4.7. Le responsable de la coupe transmet aux sociétés inscrites la répartition des sociétés et le programme de la coupe (annexe 1) qui leur indique les sociétés qu'elles doivent affronter, le lieu de la rencontre et les coordonnées des responsables des autres équipes.
- 4.8. Le responsable de la société qui reçoit est chargé de contacter le responsable de la société invitée. D'un commun accord entre les responsables, ceux-ci fixent la date, l'heure et le lieu de la rencontre. Ils s'organisent afin de réserver les locaux nécessaires.
- 4.9. En général, la rencontre se déroule durant les heures de répétitions de la société qui reçoit. Celle-ci doit fournir au moins une plage horaire d'une heure et demi. D'un commun accord entre les deux sociétés, la rencontre peut se dérouler à un autre endroit et à une autre heure. En cas de conflit, c'est le responsable de la coupe qui tranche.
- 4.10. Le lieu, la date et l'heure de la manifestation sont transmis au responsable de la coupe 30 jours avant la rencontre afin de permettre au responsable de la coupe de trouver le responsable de la rencontre.
- 4.11. Si la date de la rencontre est transmise après ce délai, le responsable de la coupe tentera tout de même d'organiser la rencontre dans la mesure de la disponibilité des juges, mais sans aucune garantie. Si le responsable de la coupe n'est pas parvenu à mettre en place la rencontre, les responsables des 2 sociétés doivent fixer une autre date.
- 4.12. Lors de chaque rencontre, les deux sociétés participantes mettent à disposition chacune un juge. Ce sera ces deux juges qui se chargeront de juger la rencontre sous la responsabilité du responsable de la rencontre.

5. Déroulement de la rencontre

- 5.1. Pour chaque rencontre, le responsable de la coupe convoque un responsable de la rencontre. Cette personne ne doit en principe pas être membre d'une des deux sociétés qui se rencontrent.
- 5.2. La société qui reçoit s'occupe de l'échauffement.
- 5.3. Les gymnastes des deux sociétés se confrontent aux quatre devoirs suivants :
4 nouveaux jeux des prescriptions 2020
- 5.4. La société forme le plus grand nombre possible d'équipes de 6 gymnastes, les autres gymnastes sont des personnes échangeables. Comme le barème tient compte du sexe et de l'âge, les gymnastes qui composent l'équipe peuvent être

uniquement masculin, uniquement féminin ou mixte. De plus, les gymnastes actifs/actives, dames/hommes et dames-seniors/hommes-seniors peuvent être mélangés au sein d'une même équipe.

- 5.5. A tour de rôle, les équipes des sociétés exécutent le premier devoir. Selon le barème en vigueur, chaque équipe obtient des points. La moyenne des points des équipes de chaque société est calculée. Pour les sociétés qui alignent 2 équipes et plus, le résultat de l'équipe qui a obtenu le moins de points n'est pas pris en compte pour le calcul de la moyenne.
- 5.6. La société qui obtient le total le plus élevé marque 1 point. En cas d'égalité, chaque société marque un demi-point. Dans une rencontre il y a 4 confrontations, donc 4 points en jeu.
- 5.7. Le capitaine de l'équipe remplit la feuille d'équipe (annexe 2) et la remet au responsable du concours avant la première confrontation de la rencontre.
- 5.8. Sur cette feuille d'équipe, il inscrit les gymnastes prenant part à la rencontre, le sexe et la catégorie dans laquelle ils concourent ainsi que les devoirs auxquels ils se présentent. Une fois la feuille d'équipe remise au responsable de la rencontre, aucun changement ne pourra être effectué.

6. Exigences et jugement

- 6.1. Les gymnastes ne peuvent concourir qu'avec une seule société.
- 6.2. Le concours se déroule selon la brochure FSG « Directives Fit + Fun » édition 2016, version 3.
- 6.3. La taxation a lieu selon le barème FSG « Fit + Fun » édition 2018.

7. Classement

- 7.1. Chaque groupe est différencié par un numéro. Le groupe 1 est le niveau le plus élevé, les groupes suivants sont numérotés dans l'ordre croissant.
- 7.2. Pour chaque groupe, 1 classement est établi selon le principe suivant.

Société	Nbre de Rencontres	Moyenne de point	Points
Lausanne	3	12.4	6
Genève	3	11.7	4
Sion	3	14.1	2

- 7.3. En cas d'égalité de point, on additionne les moyennes de points de toutes les rencontres. La société qui a le plus grand total est classée devant. En cas d'égalité lors de l'addition des moyennes, c'est la confrontation directe qui départage.
- 7.4. Le classement intermédiaire paraîtra dans les Fri-gym. Le classement définitif est envoyé à chaque société participante.

8. Vainqueur de la coupe

- 8.1. Le premier du classement du groupe 1 à l'issue des rencontres est déclaré vainqueur de la coupe.
- 8.2. Les trois premiers reçoivent un prix et le vainqueur reçoit la coupe. La société qui gagne la coupe est chargée d'y inscrire son nom sur la plaquette de la coupe. Cette coupe est remise en jeu l'année suivante. Elle ne peut jamais être gagnée définitivement.
- 8.3. Les prix et la coupe sont remis à l'issue des concours de la journée polysportive adultes.

9. Frais

- 9.1. La finance d'inscription est de Fr. 30.- par rencontre.
- 9.2. Ces 2 x Fr. 30.- servent à indemniser le responsable de la rencontre.
- 9.3. Les juges mis à disposition par les sociétés ne sont pas indemnisés.
- 9.4. La FFG envoie une facture à chaque société pour la totalité des finances d'inscription et indemnise directement les responsables de chaque rencontre.

10. Recours

- 10.1. Tous les litiges sont réglés par le responsable du concours.
- 10.2. La société peut recourir contre une décision du responsable de concours. Ce recours, adressé au responsable de la division polysport adultes de la FFG dans les 10 jours suivants la confrontation, doit être accompagné d'une finance de Fr. 50.- qui n'est remboursée que si la division polysport adultes reconnaît le bien fondé du recours.
- 10.3. La décision de la division polysport adultes doit être communiquée dans les meilleurs délais. Elle est sans appel.